Nous joindre

L'Hôtel de ville est ouvert du **lundi au jeudi** de **8h00 à 17h00** (fermé de midi à 13h00) et le **vendredi de 8h00 à midi**.

Pour nous contacter : **819 428-3583**

Poste 1201 – **Réception**
Alex Ricard
adm.cheneville@mrcpapineau.com

Poste 1202 – **Direction générale**
Suzanne Prévost

Poste 1204 – **Adjointe à la direction / Voirie et Aqueduc**
Krystelle Dagenais

Poste 1205 – **Urbanisme / Inspecteur municipal**
Pierre Blanc

Poste 1206 – **Comptabilité et taxation**
Sylvette Lavergne

Poste 1207 - **Bureau d'accueil touristique**

Poste 1285 – **Loisirs, Sports et Culture**
Cathy Sophie Deschatelets

Poste 1255 – **Bibliothèque**
Madeleine Tremblay

Télécopieur : 819 428-4838

Municipalité de Chénéville
63, rue de l'Hôtel-de-Ville
Chénéville (Québec)
J0V 1E0

www.ville.cheneville.qc.ca
adm.cheneville@mrcpapineau.com
819 428-3583, poste 1201

Petit journal Chénéville
Octobre 2018

La Municipalité de Chénéville, une qualité de vie!

Photos recherchées

Avis de recherche

Vous avez des talents cachés de photographes ou vous avez de belles photos de notre municipalité? Nous serions intéressés à les collectionner avec vous. Qui sait, peut-être que votre photo fera la couverture de notre calendrier 2019, la couverture de notre prochain *Petit Journal* ou figurera sur notre site internet?

Aidez-nous à faire découvrir la beauté de notre village!

Le couvent Sainte-Famille des Sœurs Filles de la Sagesse, maintenant le Centre St-Paul qui abrite la Coop Santé et la bibliothèque Source: Marcil, Champlain. 1947, BAnQ Fonds Champlain Marcil

Nomination de rues

Rue Filion

À la mémoire des Familles Filion qui ont contribué à notre histoire dans la municipalité.

Suite à la réforme cadastrale, deux segments de chemin ont dû être renommés. Voici les noms que le conseil a choisis et leurs significations.

Rue Rhéa-Gagnon

À la mémoire de la première femme qui a siégé comme **conseillère** à la municipalité de Chénéville.

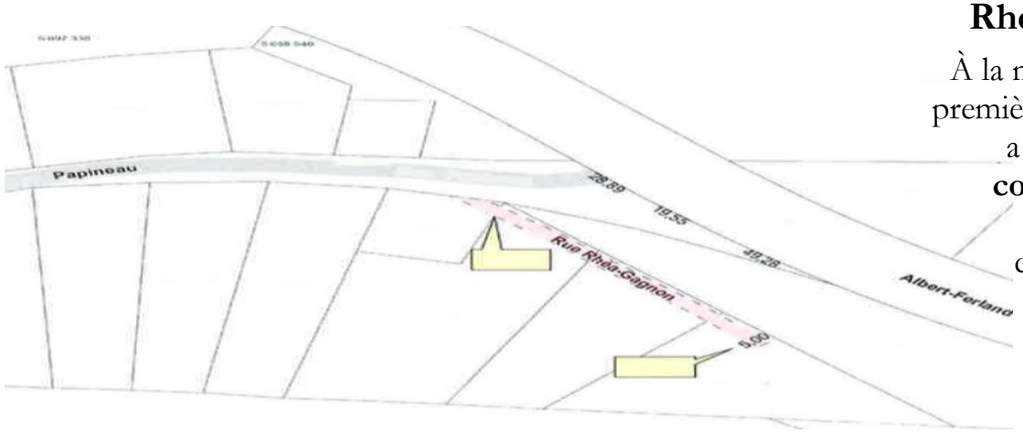

Important - Avis rôle triennal

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE
COMTÉ DE PAPINEAU

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÔLE TRIENNAL 1ERE ANNÉE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Chénéville pour les années 2019, 2020 et 2021.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Chénéville pour les années 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau du soussigné au 63, Hôtel-de-Ville, Chénéville le 13 septembre 2018.

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2019;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 030-97 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le règlement numéro 030-97 et ses amendements sont disponibles à la MRC de Papineau, au 266 rue Viger, Papineauville ainsi qu'à l'Hôtel de ville de la municipalité de Chénéville. Le formulaire est disponible à la MRC de Papineau, au 266 rue Viger, Papineauville.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineau, à l'attention du Secrétaire de la MRC de Papineau;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À CHÉNÉVILLE CE 19ème JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

Suzanne Prévost, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

QUI SOMMES NOUS?

ATELIERS DE RECHERCHE D'EMPLOI

Le PEP offre des ateliers de recherche d'emploi pour les résidents de la MRC de Papineau. L'atelier se donne sur une période de 1 à 6 semaines, de façon individuelle et en groupe. Deux personnes-ressources vous offrent de l'accompagnement en fonction de vos besoins.

Au PEP, on construit une ou des offres de services personnalisées (CVs, lettres de présentation, etc.) en fonction des endroits où vous souhaitez postuler.

On se prépare aux entrevues, on développe des outils pour négocier les conditions d'embauche, dans le but d'obtenir un salaire à la hauteur de vos compétences. Vous ciblez les ambiances de travail dans lesquelles vous serez heureux et satisfaits.

On peut y faire un bilan de compétences, se préparer à changer de carrière, faire une mise à jour informatique, obtenir une reconnaissance professionnelle… **tout cela est possible au Pep**.

Pour plus d'information et pour vous inscrire:

819 427-6258, poste ##4557

pep@cscv.qc.ca/www.pep-outaouais.com

www.facebook.com/pepemploioutaouais

Abri d'hiver pour véhicules et clôture à neige

Les abris d'hiver pour les véhicules et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du **1er octobre au 30 avril**. Tous les éléments de la structure et du revêtement, incluant toute toile, doivent ensuite être démontés et remisés.

Les abris d'hiver sont limités au nombre de deux (2) par terrain et doivent être construits d'une structure métallique et être revêtus de façon uniforme de toile ou de polyéthylène tissé et laminé. Ils doivent être situés à une distance minimale de (1) mètre de l'emprise de la rue.

Enfin, le matériau de revêtement doit être translucide ou pourvu de fenêtres de façon à assurer une visibilité suffisante de la rue pour l'usager.

La hauteur maximale de tout abri d'hiver est de trois (3) mètres.

Les marges minimales de recul s'appliquant aux accessoires sont de 1.5 mètre.

Stationnement en hiver

Règlement SQ-06-001 concernant le stationnement

Article 7

DÉPLACEMENT Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut déplacer un véhicule stationné, aux frais de son propriétaire, en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgences suivants:

- Le véhicule gène au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- Le véhicule gène le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public

Lumières de rues

Une tournée de vérification des lumières de rue est effectuée mensuellement par nos employés. Toutefois, vous pouvez communiquer avec nous afin de nous aviser si l'une d'entre elles est défectueuse.

Déneigement

Règlement #2008-022 concernant l'ouverture des chemins, des trottoirs ou autres endroits

ARTICLE 7

Il est interdit à toute personne morale ou association de mettre de la neige sur les trottoirs et dans les rues autant dans le milieu urbain que dans le milieu rural sous peine d'amendes.

ARTICLE 10

Nonobstant l'adoption du présent règlement, les articles 724 et 725 du code municipal continuent à s'appliquer. La municipalité n'étant pas responsable des dommages qu'une personne puisse subir en circulant en véhicule automobile dans un chemin entretenu en hiver pour permettre la circulation des véhicules automobiles.

ARTICLE 11

Nonobstant l'adoption du présent règlement, l'article 69 de la loi sur les compétences municipales continue à s'appliquer. Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.

Politiques Familiale et Aînés

Le 1er octobre 2012, les membres du conseil municipal ont adopté une politique familiale et nous sommes devenus une Municipalité Amie Des Aînés (MADA). Le projet du plan d'action était échelonné de 2013 à 2015.

Nous devons effectuer la mise à jour des politiques et de leurs plans d'action. La participation et l'intérêt de notre communauté sont **nécessaires** pour l'élaboration de ces dernières. L'idée est de comprendre les besoins de chacun et d'appliquer des actions qui permettront aux divers secteurs et services touchés de cheminer vers des objectifs communs.

Pour y parvenir, nous cherchons à créer un groupe de citoyens de tous âges, intéressés à discuter sur les différents enjeux et besoins de notre communauté. Ce comité se réunira afin de former un groupe de consultation qui ciblera les besoins selon les divers champs d'intervention. Des consultations avec différents organismes de notre communauté auront lieu, afin de faire un portrait global des besoins de nos citoyens.

Si vous êtes intéressé à participer, plusieurs rencontres sont prévues. Nous prévoyons la première rencontre le **30 octobre 2018** au centre St-Paul (sous la bibliothèque), **de 18h à 20h**. Quatre autres réunions sont prévues en novembre, et par la suite, cinq rencontres échelonnées jusqu'en février 2019.

Par le biais d'un sondage postal, l'avis des citoyens sera pris en compte. Un tirage avec des prix de participation est prévu, afin de motiver l'ensemble de la communauté à compléter le rapport d'enquête. Ce sondage sera envoyé vers la mi-décembre par le comité de consultation. Le comité étudiera les suggestions des répondants, afin de s'assurer de bien répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Votre opinion et vos besoins sont importants pour un plan d'action qui orientera les décisions politiques de notre conseil municipal sur une période de 3 ans minimum.

Un logo sera créé et il sera approuvé par le conseil municipal en décembre. Ce logo représentera une identité visuelle, ce qui facilitera le repérage de l'information diffusée. Plusieurs moyens de communication seront utilisés tels que communiqués, courriels, affiches et ceux-ci seront diffusés via, entre autres, le *Petit journal Chénéville*, notre site internet, les babillards municipaux ainsi que sur Facebook.

Une fois le processus terminé, un rapport sera diffusé. Le lancement de la mise à jour des Politiques Familiale et Aînés sera fait lors d'une conférence de presse, à saveur locale, à laquelle la population sera invitée et pourra repartir avec un exemplaire des Politiques.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de démontrer votre intérêt envers cette démarche, car elle est pour vous et l'ensemble de notre communauté. Il est primordial qu'elle soit le reflet de vos besoins.

Pour toutes informations et pour confirmer votre participation aux rencontres, veuillez communiquer avec le service des loisirs au 819 428-3583 poste 1285.

Les rapports de voisinage

Le saviez-vous?

Une petite chronique du Ministère de la Justice

L'empiétement

Il peut arriver qu'une personne érige de bonne foi une construction sur une parcelle de terrain qui appartient à son voisin. Si vous l'avez fait, sachez que votre voisin peut vous demander de lui acheter la parcelle de terrain sur laquelle vous avez érigé la construction. Si la construction est temporaire, il peut vous demander une indemnité pour la perte temporaire de l'usage de cette parcelle.

Le droit de passage

Parfois, un propriétaire n'a aucun accès à la voie publique, ou cet accès est insuffisant ou impraticable. Si c'est votre cas, vous pouvez demander à un voisin de vous accorder un droit de passage contre le versement d'une indemnité proportionnelle au dommage causé. Cependant, vous devrez quand même entretenir cette voie de passage et l'utiliser de façon à causer le moins de dommages possible.

L'écoulement des eaux du toit

Vous devez vous assurer que l'eau, la neige et la glace qui s'écoulent de votre toit tombent sur votre terrain, et non sur celui de votre voisin. Au besoin, votre voisin pourra s'adresser au tribunal pour vous obliger à installer un garde-neige ou une gouttière qui garderont la neige ou l'eau de votre côté.

Travaux montée Vinoy

Ces travaux ont eu lieu en septembre et sont maintenant terminés. Les travaux de décohésionnement et de recouvrement, incluant le remplacement de trois ponceaux ont été effectués par l'entreprise Pavage Inter-Cité sur la montée de Vinoy Ouest grâce à l'obtention d'une subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTQ).

Écocentre

Écocentre

Heures d'ouverture : **8h00 à 16h00 samedi seulement**

Adresse : 123, chemin du Parc, Municipalité de Lac-Simon
Site de l'ancien dépotoir municipal

Téléphone : 819 428-3906, poste 1879

Quoi recycler ? ARPE-Québec

Ces produits sont acceptés dans les points de dépôt officiel de l'ARPE–Québec (au garage Montfort, en arrière de l'Hôtel-de-Ville)

1 - Ordinateurs, tablettes électroniques, portables
2 - Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
3 - Systèmes audio/vidéo non portables
4 - Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
5 - Téléviseurs
6 - Appareils cellulaires et téléavertisseurs
7 - Systèmes audio/vidéo portables/personnels
8 - Ensembles de cinéma maison
9 - Systèmes audio-vidéo et de localisation pour véhicules
10 - Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieuses et appareils multifonctions de bureau

POINT DE DÉPÔT OFFICIEL arpe

Merci d'apporter toutes autres matières récupérables (huiles, pneus, peinture…) à l'écocentre.

Avis important

Campagne de vaccination contre la grippe 2018-2019

Critères de vaccination

La santé publique recommande le vaccin aux personnes à risque suivantes:

- personnes de **6 mois à 74 ans** atteintes de **maladies chroniques**
- personnes âgées de **75 ans et plus** (et non de 60 ans et plus)
- Femmes enceintes au 2e ou au 3e trimestre
- Contacts domiciliaires et proches aidants des personnes à risque
- Travailleurs de la santé au contact des personnes à risque

Vaccination sur rendez-vous seulement

Nouveauté

Choisissez où et quand vous faire vacciner en prenant rendez-vous en ligne sur

clicsante.ca

Par téléphone: 819 966-6277 - Sans frais: 1 844 351-6277

Pour plus d'informations :
cisss-outaouais.gouv.qc.ca/grippe-2018

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
ÉCOLE ADRIEN-GUILLAUME

Bonjour chers lecteurs,

Nous sommes deux élèves qui fréquentons l'école Adrien-Guillaume. Nous apprécions notre école depuis la maternelle, car l'école nous donne le goût de nous surpasser. De plus, tout le monde se respecte, car nous sommes sensibilisées aux répercussions de l'intimidation.

L'équipe du personnel extraordinaire

À notre école, il y a une secrétaire, une directrice, sept enseignantes, deux orthopédagogues, quatre spécialistes, plusieurs surveillants, une responsable du service de garde et deux T.E.S. Ils sont tous accueillants, parfois amusants et vraiment dynamiques.

Une école qui bouge

L'école Adrien-guillaume possède 120 élèves. Depuis le début de l'année, plusieurs élèves du deuxième et du troisième cycle ont participé au crosscountry à Papineauville. Une nouvelle activité cette année s'est ajoutée, le cheerleading, qui est pratiqué tous les mardis par notre enseignante d'anglais.

Campagne d'Halloween

Cette année, pour l'halloween, nous avons décidé d'appuyer la campagne Leucan. C'est un organisme qui soutient des centaines de familles qui ont des enfants atteints de cancer. Depuis 40 ans, Leucan appuie la recherche et offre un support financier, il accompagne et aide financièrement les familles en besoin. Leucan offre aussi des services de massothérapie et beaucoup plus. Il y a neuf bureaux qui sont présents à travers la province du Québec. C'est pour cette raison qu'il est important de contribuer dans la tirelire que les enfants porteront à l'Halloween.

En terminant, nous vous souhaitons une joyeuse Halloween!

Article écrit par Stella Taillefer et Marilou Boivin

Plan de déplacement - École Adrien-Guillaume

Financé par l'organisme Cœur des Vallées en Action, un plan de déplacement a été élaboré pour l'école primaire Adrien-Guillaume. Un plan de déplacements est un outil rédigé pour l'école et la municipalité qui propose des recommandations pour améliorer la sécurité des élèves qui marchent ou prennent leur vélo pour se rendre à l'école.

Suite au dépôt du plan, le conseil municipal a adopté une résolution par laquelle il accepte le plan de déplacement soumis et s'engage à tenir compte des recommandations émises dans celui-ci lors du réaménagement du trajet écolier. À cet effet, de nouveaux panneaux ont été installés. Notamment, depuis août dernier, sur la rue Papineau à l'angle de la rue de l'Hôtel-de-Ville, deux nouveaux arrêts rendent maintenant l'intersection plus sécuritaire puisque les automobilistes doivent s'arrêter dans les 4 sens. Prochainement, d'autres nouvelles signalisations feront leur apparition: des pancartes «arrêts» seront installés sur la rue de l'Hôtel-de-Ville ainsi que devant l'école et des panneaux «corridor scolaire» indiqueront le tracé suggéré pour se rendre à l'école de façon sécuritaire. Au printemps, des traverses piétonnières supplémentaires seront tracées dans ce secteur.

Corridor Scolaire

En souhaitant que ces mesures incitent plus d'élèves, mais également plus de citoyens à se déplacer de façon active!

Location de salles

Le Centre St-Félix-de-Valois de Chénéville regroupe un grand gymnase (salle Danny-Legault) qui peut servir de salle polyvalente et une plus petite (salle du haut). Ces salles sont mises en location pour les citoyens et les organismes de la municipalité et de la région.

La grande salle Danny-Legault (52X84) peut contenir 300 personnes attablées. Elle comprend une grande scène (12X24) et l'accès à deux salles de toilette. Elle convient très bien aux conférences, funérailles ou plus gros évènement. Un service de bar peut être offert, moyennant des frais supplémentaires, tout comme le système de sonorisation. Elle est également accessible aux personnes ayant des difficultés à se déplacer, grâce à sa rampe d'accès.

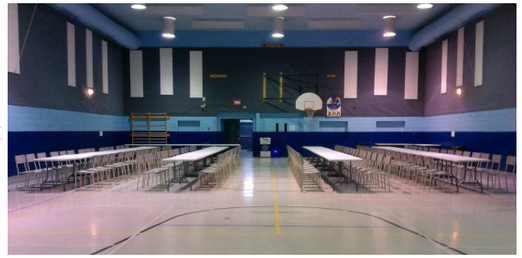

La salle du haut peut contenir 50 personnes attablées. Elle est dotée d'un tableau vert à craie, d'un réfrigérateur et d'une salle de toilette.

Pour réserver une salle, veuillez remplir le formulaire en ligne disponible sur notre site internet. Vous pouvez nous l'envoyer par courriel ou par fax et nous communiquerons avec vous pour les détails. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 819 428-3583 poste 1201 ou passer nous voir au bureau municipal situé au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Interdiction de stationner

Centres St-Paul et St-Félix-de-Valois

En guise de sensibilisation, des avertissements sont apposés sur les pare-brise des véhicules ne respectant pas la signalisation. Nous vous rappelons que les interdictions de stationner à ces endroits ont été adoptées dans le but de faciliter le déneigement et la circulation automobile dans ce secteur.

Coop Santé du Nord de la Petite-Nation

*****Afin de vérifier l'horaire des différents services offerts, communiquer directement avec la Coop*****

Mme Mélanie Letendre, infirmière praticienne spécialisée est présente à la coopérative 3 jours par semaine soit les lundis, mercredis et jeudis de 8h à 15h. Vous pouvez prendre rendez-vous du lundi au vendredi au **819 508-2070**.

Il y a des prélèvements sanguins tous les vendredis matin de 7 h à 8 h. Il est très important de prendre un rendez-vous en téléphonant à la Coop.

Les heures d'ouverture de la coopérative sont :

Les lundis :	de 8h à 16h	- Infirmière
Les mercredis :	de 8h à 16h	- Infirmière
Les jeudis :	de 8h à 16h	- Infirmière

Les services professionnels de la Coop sont :

(Certificat cadeau disponible)

Kinésiologue :	M. François Ménard	819-230-1331
Massothérapie & réflexologie:	Mme Josée Charette	819-598-4922
Podologie :	Mme Dominique Rakotomanga	819-351-4985

Cours d'informatique

Des formations sont offertes par la municipalité de Chénéville à la bibliothèque de Chénéville/Lac-Simon au coût de 10$ par session. Le formateur est Marc-André Huot, le même que l'an dernier. Il reste quelques places disponibles.

Les formations ont lieu les mercredis de 18h à 20h. Voici quelques exemples de cours qui seront offerts prochainement:

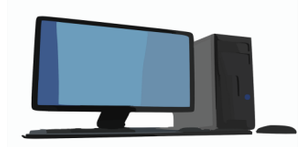

-Initiation à internet P1: 31 octobre 2018
-Initiation à internet P2 : 7 novembre 2018
-Initiation à internet P3 : 14 novembre 2018

Pour vous inscrire, contactez le 819 428-3583, poste 1201.

Maison des jeunes/Prévention César

La maison des jeunes est en fonction au gymnase du Centre St-Félix-de-Valois.

Voici l'horaire de leurs activités : mardi et jeudi de 15h à 21h.

Pour y aller, passez par la porte arrière de l'édifice.

Pour plus d'informations, suivez-les sur Facebook!

Friperie «Les trésors du recyclage»

La friperie, dont les profits sont investis dans l'église St-Félix de Valois, est maintenant ouverte du mardi au samedi de 13 à 16h. Pour les dépôts de biens, vous devez les laisser à l'arrière de l'église. Par contre, pour les gros meubles, vous devez communiquer avec Mme Lise Dinel au 819 428-3868.

Badminton

Le badminton continue les lundis et mercredis.
Des terrains sont disponibles à 18h et 19h.

Halloween

Soyons généreux !
Attention à nos petits montres!

Bibliothèque

La Biblio est ouverte selon l'horaire suivant:
lundi de 18h à 20h
mercredi de 13h à 16h
jeudi de 18h à 20h
samedi de 9h à midi

Pour connaître tous les services disponibles à la bibliothèque, passez nous voir ou visitez le www.reseaubiblioutaouais.qc.ca

Empruntez des revues et des livres numériques gratuitement. Informez-vous!

Formations en ligne gratuites grâce à Biblio-Outaouais

Le Réseau BIBLIO de l'Outaouais offre désormais des formations en ligne auquel on peut accéder depuis son site Web. Pour en profiter, et ce gratuitement, il suffit d'être abonné à l'une des bibliothèques membres du réseau. Les abonnés peuvent accéder gratuitement à plus de 760 formations en ligne couvrant de multiples domaines : informatique, multimédia, bureautique, apprentissage linguistique ou musical et développement personnel. Que ce soit pour se perfectionner dans une langue, maîtriser son iPad ou encore s'initier à la programmation, ce nouveau service saura satisfaire la soif d'apprentissage de tous. Ce service fourni par ToutApprendre.com est gratuit pour tous les abonnés des bibliothèques membres du Réseau BIBLIO de l'Outaouais. Il suffit d'avoir en main son numéro d'usager de bibliothèque et son NIP BIBLIO. Pour profiter de ce nouveau service, rendez-vous sur la page :

www.reseaubiblioutaouais.qc.ca/formationsen-ligne

Service de sécurité incendie

BRÛLAGE DE FEUILLES MORTES

C'EST NON!

Les feuilles mortes qui ont commencé à tomber et celles qui tomberont sous peu pourraient faciliter la perte de contrôle des incendies, surtout si l'automne est à la hauteur de l'été 2018 que nous avons connu. Chaque automne, les pompiers municipaux et la SOPFEU interviennent **sur 5 incendies allumés par la perte de contrôle d'un brûlage**.

Le vent a facilement de l'emprise sur les feuilles mortes. En plus de les assécher, il les fait voyager d'un endroit à un autre. Situation qui, lors d'un brûlage, **pourrait entraîner des dommages,** oui à la forêt, mais aussi à des résidences ou à d'autres biens. C'est pourquoi la SOPFEU recommande à la population **d'éviter le brûlage** et d'opter pour des solutions écologiques comme le compostage ou la tonte des feuilles mortes.

Cet automne, **aidez-nous à réduire les risques** que des incendies soient allumés à proximité de notre municipalité.

Le ramonage

Plus de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

Changement d'heure: on change les piles!

L'avertisseur de fumée

Les statistiques des 10 dernières années démontrent qu'en moyenne 50 décès accidentels surviennent annuellement lors d'incendies de bâtiments. Seulement 42 % des bâtiments incendiés étaient munis d'avertisseurs de fumée fonctionnels.

Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

- Remplacez périodiquement sa pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.
- Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai .

Visites de prévention incendie

Des pompiers du Service de Sécurité Incendie de Lac-Simon/Chénéville, à bord d'un camion identifié par le logo de la municipalité de Chénéville, visiteront plusieurs résidences cet automne

Directeur du Service Incendies
M. Éric Drouin
819 428-3906, poste 1806